

Oser le changement

Toutes les parties concernées par la réforme du lycée partagent les mêmes grands objectifs:

- réussir la démocratisation après avoir réussi la massification,
- mieux préparer les lycéens à la poursuite d'études dans le supérieur,
- réduire les sorties sans qualification et préparer chacun à la formation tout au long de la vie.

Personne ne peut de bonne foi prétendre que la structure actuelle du lycée, les contenus d'enseignement et les modes de transmission majoritairement mis en œuvre aujourd'hui permettent d'atteindre ces objectifs, dans l'immédiat et dans l'avenir.

Les éléments du diagnostic sont connus:

- depuis 1995, régression du nombre de bacheliers généraux (environ un tiers d'une génération),
- échec trop important dans le premier cycle universitaire, en particulier pour les bacheliers technologiques,
- instrumentalisation des disciplines, des voies et des séries à des fins de sélection aux effets pervers: orientation par l'échec, désinvestissement, ennui, discontinuité entre la série suivie au lycée et les choix d'orientation dans le supérieur...
- surreprésentation persistante des enfants issus des milieux « cadres supérieurs et enseignants » dans les classes préparatoires et les grandes écoles,
- passivité de la majorité des lycéens face aux apprentissages et désengagement croissant de la vie lycéenne.

Ces constats ne sont pas une fatalité. Mais ils obligent l'ensemble des acteurs qui veulent accorder paroles et actes à oser le changement. Le groupe «De l'ambition pour la réforme du lycée» a identifié les principaux leviers de ce changement. Ils doivent être considérés pour ce qu'ils sont, des outils, et non des dogmes, qui permettent d'accompagner tous les élèves vers l'autonomie et l'épanouissement intellectuels.

Dans les pages qui suivent, notre groupe formule un certain nombre de propositions, touchant aussi bien aux missions, à l'organisation et au fonctionnement du lycée qu'aux contenus qui y sont enseignés.

La mise en œuvre de chacune d'entre elles implique des évolutions en chaîne dans l'ensemble du système.

Elles illustrent bien le fait qu'une évolution du lycée trop partielle est impossible.

Elles visent toutes à la réalisation des objectifs assignés au lycée.

Elles sont complémentaires les unes des autres et constituent un ensemble cohérent.

Elles concernent aussi bien les structures que les pratiques pédagogiques.

Elles manifestent le rôle essentiel joué par l'établissement et ses acteurs.

Elles s'articulent à partir des conditions de travail des lycéens et de la construction progressive de leurs parcours.

Ces vingt dernières années, les évolutions conjointes de la société et du système éducatif ont érigé les bacs généraux, et particulièrement la série S, en horizon incontournable pour tous les élèves. Mais dans le même temps, la proportion d'une classe d'âge accédant à un bac général n'a quasiment pas augmenté, et les enfants issus des milieux les plus défavorisés sont toujours aussi peu nombreux dans les filières les plus prestigieuses. Autrement dit, si l'on a assisté à une normalisation de l'idéal scolaire (dans l'idéal, tout le monde veut décrocher un bac S), le mouvement de démocratisation scolaire, engagé depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, paraît totalement enrayé. Le décalage entre l'idéal et la réalité est évidemment générateur de frustration chez les élèves.

La sélection « à la française », qui fonctionne sur le mode de la distillation fractionnée, distingue les élus et les autres sur une base de compétences réduite et privilégiant l'abstraction, notamment mathématique. Après un premier « tri » effectué à l'issue de la classe de troisième, les élèves affectés au lycée général et technologique subissent une deuxième sélection, à l'issue de la seconde, qui décide de leur voie de formation, en fonction de leurs résultats scolaires et de leur « niveau » supposé plus que de leurs appétences et compétences réelles pour un parcours de formation.

Pour les membres de notre groupe, il faut en finir avec un système malthusien, économiquement absurde et moralement injuste, qui privilégie la sélection des meilleurs au détriment de tous les autres.

Les effets pervers d'un système sclérosé

L'organisation actuelle de la scolarité au lycée présente le redoutable inconvénient de favoriser l'établissement d'une hiérarchie entre les voies et les séries, perpétuant de ce fait une culture d'exclusion élitiste, valorisant à l'excès une voie unique d'excellence (la série S) et dévalorisant tout particulièrement, mais pas seulement, la voie professionnelle. Elle conduit à une orientation par la sélection, précoce et très souvent définitive.

Chez les élèves, ce système pervertit le rapport aux savoirs. Ceux qui réussissent, fussent-ils attirés par les enseignements littéraires, sont condamnés à suivre des enseignements scientifiques à haute dose; les autres sont sommés de se découvrir au plus vite une appétence pour les enseignements technologiques.

Dans ces conditions, la plupart subissent leur programme de formation, et ne peuvent développer des compétences essentielles pour la réussite dans l'enseignement supérieur et dans la vie: esprit d'initiative, autonomie, curiosité intellectuelle, capacité à élaborer un projet, à travailler en équipe, à apprendre, s'exprimer à l'écrit comme à l'oral, à s'orienter...

Le système actuel ne permet pas de dire avec précision quels sont les acquis réels des élèves et ne leur permet pas de construire un parcours. Abrisé derrière le paradigme de la moyenne, il ne sait proposer que le redoublement comme mode de remédiation. Ces insuffisances rendent obligatoire l'élaboration d'autres modalités de formation et d'évaluation qui rompent avec la logique du «tout ou rien».

Comment?

Après une classe de seconde renouvelée et réellement dédiée à la découverte des différents domaines de formation (ainsi qu'à la consolidation des apprentissages fondamentaux), il faut offrir aux lycéens la possibilité de construire leur parcours individuel de formation, et éviter la constitution de classes d'élite et de classes ghettos. Ces objectifs doivent être au cœur de la nouvelle organisation du lycée. Pour les atteindre, pas le choix ! Il faut renoncer, pour les deux années du cycle terminal, au regroupement permanent des élèves ayant choisi les mêmes options dans une même classe et organiser l'emploi du temps autour d'une offre de formation en « modules » ou « unités d'enseignement ».

Des parcours plus souples et plus individualisés

La classe de seconde doit être en premier lieu un moment de consolidation des acquis du socle commun. Une part majoritaire de l'emploi du temps doit être consacrée à la maîtrise des langages (maîtrise de la langue française, maîtrise de deux langues vivantes étrangères, maîtrise du langage mathématique), des démarches intellectuelles fondamentales (démarche d'investigation, démarche expérimentale) et à la maîtrise de son corps. Elle doit être également un moment de découverte, d'exploration de champs nouveaux ou complémentaires avec des enseignements choisis, ne préjugant pas du parcours ultérieur. Première année du cursus lycéen, la seconde doit demeurer organisée sur le principe du groupe-classe.

Dans le cycle terminal, les élèves doivent pouvoir choisir des modules ou unités d'enseignement et construire ainsi progressivement leur parcours. Cette modularisation de la formation permettra l'élaboration de parcours décloisonnés, d'une plus grande polyvalence, tout en rendant possible la constitution de profils plus « spécialisés ». En tout état de cause, le choix par les élèves devra être soigneusement encadré, inscrit dans quelques grandes « familles » et rechercher une cohérence avec le projet d'orientation post-baccalauréat.

L'organisation doit-elle être semestrielle ou trimestrielle? Le semestre a notre préférence car il donne le temps pour des apprentissages significatifs et évite le saucissonnage des contenus en tranches trop fines pour faire sens. On sort aussi de l'évaluation perpétuelle et de la course aux notes !

Des parcours riches et diversifiés

Une réelle modularisation des parcours impose que tous les établissements, dans le cadre d'un réseau ou du bassin d'éducation, offrent un nombre significatif de possibilités pour que les choix des élèves ne soient pas trop contraints. Passer d'une logique d'orientation, choix souvent contraint entre des voies cloisonnées à une logique de construction progressive d'un parcours, nécessite que l'accompagnement de l'élève soit davantage accompagné. Les établissements seront conduits à organiser des parcours qui tiennent plutôt du menu équilibré que de la formule « plat unique » ou à la carte. L'offre devra, notamment pour les enseignements technologiques, s'organiser au sein de réseaux ou de bassins de formation.

Des contenus au service de la formation, et non de la sélection

Peut-on sérieusement appeler démocratisation le processus qui a consisté à adjoindre à la voie générale une voie technologique pour y accueillir les «nouveaux» publics? N'a-t-on pas plutôt ainsi tenté de «protéger» la voie générale et d'éviter ainsi des changements en termes de contenus mais aussi de modes de transmission qui auraient été indispensables? Bien sûr, la voie technologique connaît des réussites, et ce que nous proposons, c'est de s'appuyer sur ces réussites pour tous les élèves, c'est de valoriser les enseignements technologiques et leurs démarches pédagogiques originales en les rendant attractifs pour tous. Accessibles dans tous les parcours et même obligatoires en classe de seconde, ils peuvent être choisis par les élèves car dans l'organisation que nous proposons, ils n'enferment pas dans une voie séparée qui, quoi qu'on dise, n'est que très exceptionnellement un premier choix.

Proposer des modules d'économie-gestion, de gestion des ressources humaines ou de communication dans un parcours «science de la société» a tout son sens. De même, des modules de sciences de l'ingénieur, d'énergie et environnement dans un parcours «sciences et technologie». N'oublions pas que le lycée ne marque pas la fin de la scolarité et qu'il ne doit pas être le lieu d'une spécialisation excessive mais celui d'une diversification raisonnée.

Propositions 1 et 2 :

- 1. L'organisation du lycée est modulaire : modules communs et modules d'exploration en seconde ; modules communs et modules de spécialisation progressive en cycle terminal.**
- 2. Les voies générale et technologique sont fusionnées.**

Un accompagnement des élèves renforcé

Une organisation qui privilégie l'élève et la construction de son parcours doit permettre de mettre fin aux parcours d'initiés que nous connaissons actuellement. Elle va de pair pour nous avec un accompagnement renforcé, assuré par un professeur référent en charge d'un petit nombre d'élèves. Il implique également un renforcement des interventions des COP dans les lycées.

L'accompagnement, le travail personnel, la vie associative, les relations entre pairs, entre jeunes et adultes, l'apprentissage démocratique sont des dimensions importantes pour la formation et l'insertion du futur citoyen. Leur donner du temps implique de limiter l'horaire de cours des élèves et de faire effectivement fonctionner le lycée comme un lieu d'expérimentation et d'apprentissage de la démocratie. Les droits d'expression, d'association et de réunion prévus dans les textes de 1991 doivent être réaffirmés. Le lycée est un lieu de passage obligé pour l'ensemble d'une classe d'âge. A leur sortie, voire avant, les élèves sont en âge de voter. Le lycée est donc un lieu de préparation à la vie sociale et politique. Les activités d'enseignement concourent toutes à la réalisation de cette mission. Des temps sont aussi dévolus spécifiquement à l'analyse des pratiques sociales dans l'établissement ou à la mise en œuvre de projets collectifs.

Propositions 3, 4 et 5

3. Un temps d'accompagnement doit être prévu de façon spécifique dans les emplois du temps, encadré par des professeurs référents, avec deux objectifs distincts à moduler tout au long de l'année scolaire : un travail d'élaboration du parcours personnel et le suivi des apprentissages réalisés, dans le cadre de petits groupes d'élèves.

4. L'accompagnement des élèves, le travail en équipe et la participation au pilotage de l'établissement font partie des missions des enseignants et sont intégrés dans leurs services.

5. L'accompagnement, le travail personnel, la vie associative, les relations entre pairs, entre jeunes et adultes, l'apprentissage démocratique sont des dimensions importantes pour la formation et l'insertion du futur citoyen. Leur donner du temps implique de limiter l'horaire de cours des élèves.

Modules et parcours

La modularisation est indispensable si l'on veut passer d'une logique d'orientation à travers des voies et filières rigides par un parcours construit au fur et à mesure du lycée par l'élève. Il ne s'agit pas d'une spécialisation, mais de l'esquisse et de l'exploration des futurs parcours universitaires. Il faut distinguer entre le cycle terminal, où la totalité de l'offre de formation se présente sous la forme de modules ou unités d'enseignement, et la classe de seconde, qui reste caractérisée par son groupe classe et des enseignements fondamentaux communs à tous les élèves d'une division.

Un module est une unité d'enseignement définie par

- des objectifs de connaissances et compétences;
- un mode d'évaluation certificative (épreuve terminale, CCF, soutenance de dossier);
- un volume d'heures qui comprend des heures de classe, des heures de TD/TP, des heures de travail personnel;
- un mode de travail-éventuellement un nombre de crédits pour le Baccalauréat.

Les modules sont choisis au sein de quatre grandes « familles » ou « champ de connaissances » :

- Lettres, humanités et arts
- Sciences de la société
- Sciences
- Technologies

En choisissant au moins 50 % de ses modules au sein d'une même « famille », l'élève

donnera la dominante de son baccalauréat. Le décloisonnement des formations et des savoirs étant l'un des objectifs centraux de la rénovation des lycées, il est important que certains modules appartenant à une famille donnée puissent également contribuer à d'autres parcours. Par exemple, il serait tout à fait pertinent que certains modules de technologie industrielle concourent à l'obtention d'un baccalauréat à dominante « Sciences ».

Des modalités d'évaluation et de certification renouvelées

Les modules sont définis par des compétences et des connaissances. L'évaluation est précisée dans la définition du module. Le mode d'évaluation varie suivant les modules (épreuve terminale, dossier, soutenance, CCF). Rappelons que le CCF consiste à valider et donc à certifier des compétences au moment où l'élève est prêt. A ce titre, il s'intègre naturellement dans le processus de la formation. Le formateur évalue, quand c'est possible et sans interrompre ce processus, ceux qui sont réputés avoir atteint les compétences et connaissances visées par la situation d'évaluation. Son élaboration doit se faire en équipe, sous contrôle pédagogique des corps d'inspection, sa validation est soumise au jury, comme pour l'examen ponctuel.

Le Baccalauréat est un moment important qui marque la fin de l'enseignement secondaire. Pour cette raison, il faut conserver un nombre significatif (mais réduit par rapport à l'existant) d'épreuves terminales nationales à forte valeur symbolique. Ces épreuves terminales présentent 3 avantages : obligation d'un apprentissage à long terme pour les élèves, établissement d'une référence commune à tous les enseignants, garantie du caractère national du bac.

Pour autant, la forme générale de l'examen doit évoluer. Le bac est déjà divers (écrits oraux, TPE, épreuves d'EPS etc....) mais la prédominance des épreuves terminales écrites ne valorise qu'un seul type de compétences et ne permet pas de vérifier tout ce que les élèves ont pu apprendre au cours des 3 années du lycée.

Le principe d'une épreuve intégrée, représentative du parcours personnel de l'élève est à retenir. Cette épreuve peut prendre la forme d'une soutenance préparée par un module spécifique.

L'enseignement supérieur développe de plus en plus des parcours professionnalisants et attend autant des compétences que des connaissances. Le bac doit être pensé en cohérence avec ces évolutions. Il doit valider les compétences d'apprentissage des élèves : compétences méthodologiques, capacités d'auto-évaluation, capacités à utiliser ses compétences et connaissances pour réaliser des projets individuels et collectifs. Ces compétences ne peuvent s'évaluer dans des épreuves écrites terminales. Il faut donc intégrer des modalités d'évaluation en CCF.

De plus, le développement de l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent nous inciter à ne plus raisonner en « tout ou rien ». Les élèves doivent pouvoir valider des modules au fur et à mesure de leur formation et les capitaliser.

Propositions 6 et 7

6. Les modules sont définis par des connaissances et des compétences à acquérir. Le mode d'évaluation est précisé à l'avance. Les modules peuvent être pluridisciplinaires, interdisciplinaires ou disciplinaires ; un ou plusieurs modules sont élaborés par les équipes.

7. Les modalités de la certification terminale (baccalauréat tiennent compte de cette nouvelle organisation: les modules sont capitalisés après validation en cours de formation. En plus de cette capitalisation, le baccalauréat fait l'objet d'un nombre réduit d'épreuves terminales et d'une épreuve intégrée représentative du parcours de l'élève.

Le lycée, lieu d'apprentissage de la citoyenneté

Le lycée est enfin un lieu d'expérimentation de la démocratie représentative : les élèves ont la possibilité d'exercer des mandats dans le cadre des instances représentatives où ils ont l'occasion de travailler avec les adultes élus dans l'établissement.

Ces instances doivent être redéfinies pour que soit évitée toute fonction redondante. C'est l'Etat qui fixe les missions de ces instances obligatoires; mais ce sont elles qui définissent leurs modalités de fonctionnement; celles-ci sont validées dans le cadre du projet d'établissement.

D'autres instances nécessaires au travail des personnels (conseil pédagogique) et à la régulation des relations dans l'établissement (CTP, CHS-CT) sont prévues et définies réglementairement.

Le Conseil d'administration est informé de l'activité et des propositions de toutes ces instances.

Les élèves disposent du temps nécessaire à l'exercice de leur mandat.

Ils sont toujours considérés dans l'exercice de leurs fonctions à la fois comme des élus et comme des personnes en cours de formation.

Ils bénéficient systématiquement d'une formation et d'un accompagnement.

Le lycée est, d'autre part, aussi un lieu d'expérimentation de l'exercice de la démocratie participative, au travers notamment les « Maisons des lycéens », les foyers sociaux éducatifs, les « Juniors associations », la réalisation de projets collectifs...

Proposition 8

8. Les instances collectives doivent être redéfinies pour permettre la participation de tous, élèves et adultes.

L'autonomie de l'établissement : pour quoi faire ?

Pour lever un certain nombre d'ambiguïtés et balayer certaines critiques, il nous semble nécessaire de redire le sens du concept «autonomie» quand il est appliqué à l'établissement scolaire.

L'autonomie est une indépendance relative, une liberté partielle de décisions, encadrée par la loi et accordée à un type d'établissement - ici le lycée- au sein de l'institution. L'autonomie de l'établissement lui permet donc de réaliser les missions que lui assigne l'Éducation nationale en prenant en compte l'ensemble de ses spécificités, internes ou externes. C'est l'objet du projet d'établissement, tel qu'il est défini par le rapport annexé à la Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

On ne peut pas parler d'autonomie sans parler de pilotage : un établissement scolaire est autonome s'il est capable à la fois de suivre la direction fixée par la loi et de s'adapter localement à une réalité complexe. On ne peut pas confier à une seule personne le pilotage d'une embarcation aussi complexe. L'autonomie n'est pas compatible avec la gouvernance par le seul chef d'établissement. Elle implique un travail d'équipe, une définition des rôles et des missions de chacun.

L'autonomie des établissements étant au service de la réalisation des missions du système éducatif, elle implique des complémentarités entre les établissements. L'autonomie qui aboutit à une mise en concurrence constitue une dérive. Il ne faut pas se voiler la face : cette concurrence existe actuellement ; elle est source de ségrégation ; elle va à l'encontre de l'objectif assigné au système éducatif de favoriser la mixité sociale ; elle peut s'aggraver dans un contexte de dérégulation, par exemple à l'occasion de la suppression de la carte scolaire.

Des réseaux d'établissements sont constitués sur une base territoriale, dont la taille est variable en fonction du contexte local (petites agglomérations, grandes métropoles, milieu rural). Ils traitent nécessairement des problèmes suivants : préparation collective de l'offre de formation, analyse de la capacité d'accueil de chaque établissement, politique d'affectation des élèves et orientation, échange d'expériences innovantes, organisation d'une partie de la formation continue des personnels, mise en œuvre de l'accompagnement de la réforme... Ces réseaux s'articulent avec les cartes des lieux de formation en concertation avec les collectivités territoriales : lycées professionnels, CFA, enseignement agricole...

Les établissements peuvent aussi appartenir à des réseaux constitués sur des bases thématiques.

Leur mise en place ne peut être décidée que par les établissements eux-mêmes. L'autorité hiérarchique peut être incitative, en aucun cas constituer autoritairement un réseau. Elle reconnaît le réseau et ses représentants comme interlocuteurs privilégiés. Les services académiques sont mobilisés pour faciliter le travail des réseaux et la mise en œuvre de leurs décisions.

Les enseignants sont associés à ces travaux, dans la perspective d'un pilotage pédagogique partagé.

Les réseaux sont animés par une éthique qui permet de substituer à la notion de concurrence celles de solidarité et de complémentarité dans la diversité.

Proposition 9

9. L'autonomie des établissements va de pair avec leur mise en réseau sur un territoire donné dans une logique de complémentarité pour éviter toute concurrence.

Les conditions du changement

Une réforme du lycée n'est possible que dans un climat de confiance retrouvé entre la communauté éducative et les responsables politiques. Seul un engagement politique fort et inscrit dans la durée est susceptible de générer cette confiance. Il se traduit concrètement par une programmation pluriannuelle des moyens nécessaires à la rénovation.

Une réforme du lycée n'est possible que si toute économie générée par une nouvelle organisation est réinvestie dans l'amélioration des conditions de vie et de travail des lycéens et des personnels.

Enfin, une réforme du lycée n'est possible que si les acteurs du terrain se l'approprient, ce qui implique les conditions suivantes :

- Le calendrier de la réforme doit prendre en compte le temps nécessaire à la construction pédagogique et à l'installation des équipes. On ne réussit pas une réforme dans l'enseignement en passant à la hussarde. Pour nous, la réforme ne peut entrer effectivement en application en classe de seconde avant la rentrée 2011.
- L'accompagnement des acteurs est une nécessité dans une double perspective de mutualisation des expériences et des innovations d'une part, de maintien de l'unité du service public d'éducation d'autre part. Un plan d'accompagnement doit donc être construit dans les académies pour aider les équipes en amont de la réforme et pendant les premières années de sa mise en œuvre. Les cadres intermédiaires, les organismes de formation et les diverses ressources disponibles localement doivent être mobilisés pour réaliser ce plan.
- Tous les métiers doivent être adaptés aux missions et à la nouvelle organisation du lycée. La proposition 4 porte sur le service des enseignants mais c'est bien l'ensemble des métiers qui doivent être repensés

La formation des personnels impliqués par la réforme doit faire l'objet d'un plan national décliné au niveau académique et mobiliser les corps d'inspection et les services.